

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13/04/2015**

L'an deux mille quinze, le 13 Avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 07 Avril 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, Mme Clydie RENARD, M. Philippe VALLIN, adjoints, Mme Frédérique RATTE, M. Blaise ALLEAUME, Mme Réjane DEVAUX, M. Arnaud DUPARC, Mme Josiane COIGNET, M. Gilles HONORE, Mme Virginie WALBROU, M. Pascal REGHEM, Mme Michèle LESAUVAGE, M. Patrice DELAMARE, Mme Caroline VAIN, M. Christian POUPEL.

Absents représentés : M. Olivier HENRY à M. Aurélien PAUL
Mme Maria MARQUES à Mme Noëlle LEVEAU

Absents excusés :

Mme Réjane DEVAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de convocation : 07/04/2015

Date d'affichage : 07/04/2015

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 17 Votants : 19

Pour : 19

Contre :

Abstention :

OBJET : Affectation du résultat

(04/2015)

Rapporteur : M. Aurélien PAUL

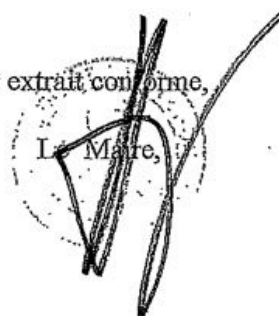
Mesdames, Messieurs,

Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014, il vous est proposé de statuer sur l'affectation définitive du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Le résultat présentant un excédent, il vous est proposé de procéder à son affectation selon les modalités résumées dans le document joint en annexe.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de , Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 286 815.12 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :
 Nombre de membres présents :
 Nombre de suffrages exprimés :
 VOTES : Contre Pour

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	269 126.88 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	17 688.24 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	286 815.12 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	315 389.97 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	221 107.00 €
<u>Besoin de financement F</u>	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = G	=G+H 286 815.12 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	286 815.12 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
- (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
- (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
- (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif
- (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par , Maire, compte tenu de la transmission , le et de la publication le .

A , le .

